

MAIRIE DE VALZ SOUS CHATEAUNEUF

L'EQUIPE MUNICIPALE INFORME LES HABITANTS

1. FLEURISSEMENT DES VILLAGES

Comme l'année précédente, nous avons fleuri tous nos villages afin de valoriser l'accueil et mettre en valeur notre cadre de vie. Nous remercions toutes les personnes qui nous aident pour l'arrosage.

2. AMENAGEMENT DU LAVOIR DE PASSAGE

Les travaux effectués par l'association AVENIR se sont achevés en octobre dernier. Nous avons aussi fait faire un terrassement par l'entreprise FERREIRA DAVID en début d'année. Par ailleurs, afin de rendre le site plus convivial, nous avons planté deux arbres offerts par le Conseil Général. Il est aussi prévu d'installer une table de pique nique avec des bancs, ainsi qu'une poubelle.

Une inauguration officielle en présence de l'association AVENIR et du Conseil Général, est prévue à l'automne.

3. REGLEMENT VOIRIE COMMUNALE

Le 28 mars dernier, le conseil municipal a adopté un règlement de voirie communale proposé par la Direction Départementale des Territoires. Ce document régit les bonnes pratiques en ce domaine et les conduites à observer ainsi que les conditions d'intervention sur la voirie communale, et notamment :

- ✓ Modalités d'occupation temporaire du domaine public
- ✓ Emprise et l'alignement
- ✓ Droits et obligations des riverains
- ✓ Environnement et exécution des travaux sur le domaine public communal...

Le règlement, à destination des particuliers et entreprises, est consultable en mairie.

4. TRAVAUX

- Eclairage public : le programme de rénovation du parc existant devrait débuter à l'automne. Nous avons prévu des remplacements, des déplacements de lampes et des mises en conformité dans chaque village afin de bénéficier d'un parc homogène et plus économique.
- Crépi : le local des chasseurs (à leur frais), ainsi que l'extension de la salle des fêtes (à la charge de la commune) seront crépis en fin d'année.
- Installation de lames garde-corps sur les tubes scellés dans le béton sur le côté de la salle.
- Pose d'une table de pique nique à Passage.

5. FESTIVITES

Le comité des fêtes organise :

- Samedi 31 juillet : aubades aux habitants et soirée Moules Frites.
- Dimanche 1 août : bal en matinée prolongée
- Dimanche 5 septembre : randonnée pédestre.

Le conseil municipal sera, quant à lui, heureux de vous offrir un vin d'honneur servi à la salle polyvalente à partir de 11 h le dimanche 1^{er} Août 2010.

6. SALLE DES FETES ET GITE.

A ce jour, la salle des fêtes est louée 6 week-ends et le gîte 4 semaines cet été.

Pour information, nous vous rappelons les tarifs de location de la salle :

- Pour les habitants : été 65 euros et hiver 85 euros
- Pour les non résidents : été 120 euros et hiver 140 euros

Le gîte peut être loué, hors période louée par les gîtes de France, 30 € la nuit en été et 45 € en hiver.

7. COLLECTE DES PILES ET BOUCHONS

Nous vous rappelons que vous pouvez venir déposer vos bouchons de bouteille en plastique ainsi que vos piles usagées en mairie pendant les heures d'ouverture.

8. CONGES ET REPRISE

- ✓ La mairie sera fermée pour congés annuels à partir de vendredi 6 août inclus jusqu'au 20 août inclus. En cas d'urgence, vous pouvez joindre Edwige 0473712731 ou Agnès 0473712661.
- ✓ La bibliothèque sera également fermée tout le mois d'août et reprendra son activité en septembre avec une ouverture mensuelle le 4^{ème} vendredi de chaque mois.